

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1224 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU le moratoire sur l'industrie porcine a quand même permis l'augmentation substantielle de la production et ce, dans des zones déjà en surplus;

ATTENDU qu'aucune étude d'impact sur l'environnement, ni sur la santé, n'a été publiée par le Gouvernement malgré les recommandations du BAPE;

ATTENDU QUE l'on a supprimé de la loi le terme « contaminant » en le remplaçant par « inconvénient » privant ainsi tout recours légal des citoyens;

ATTENDU l'état de détérioration de l'eau, de l'air, des sols, des boisés ne cesse d'augmenter;

ATTENDU QUE plusieurs bassins versants et sources d'eau potable sont contaminés par le lisier et donc à risque pour la population;

ATTENDU QUE le droit de produire a préséance sur nos droits fondamentaux de santé et de qualité de vie;

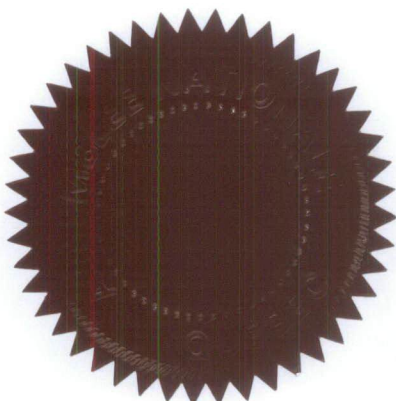
ATTENDU QUE les droits des citoyens sont bafoués et que le climat social se détériore de plus en plus ;

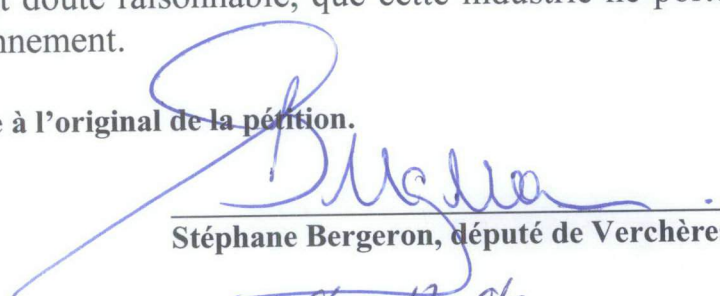
ATTENDU QUE l'article 24 de la Loi sur l'environnement stipule : « s'assurer qu'un projet, même s'il est conforme aux Normes, n'est pas susceptible de porter atteinte à la vie, à la sécurité, au bien-être et au confort de l'être humain, de causer du dommage et de porter autrement préjudice à la qualité du sol, de l'eau, à la végétation, à la faune et aux biens ».

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous les signataires, demandons de réinstaurer le moratoire - sans dérogation aucune - sur le développement de l'industrie porcine tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas démontré, hors de tout doute raisonnable, que cette industrie ne porte pas atteinte à la santé et à l'environnement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.




Stéphane Bergeron, député de Verchères

06-12-06
DATE

DITES « NON! » AU PORCHERIES INDUSTRIELLES!

Pétition de Citoyens pour l'Assemblée Nationale :

Attendu que le moratoire sur l'industrie porcine a quand même permis l'augmentation substantielle de la production et ce, dans des zones déjà en surplus,
 Attendu qu'aucune étude d'impact sur l'environnement, ni sur la santé, n'ont été publiées par le Gouvernement malgré les recommandations du BAPE,
 Attendu que l'on a supprimé de la loi le terme "contaminant" en le remplaçant par "inconvenient" privant ainsi tout recours légal des citoyen(ne)s,
 Attendu que l'état de détérioration de l'eau, de l'air, des sols, des boisés ne cesse d'augmenter,
 Attendu que plusieurs bassins versants et sources d'eau potable sont contaminés par le lisier et donc à risque pour la population,
 Attendu que le Droit de produire a préséance sur nos droits fondamentaux de santé et de qualité de vie,
 Attendu que les droits des citoyens sont bafoués et que le climat social se détériore de plus en plus,
 Attendu que l'article 24 de la Loi sur l'Environnement stipule :

"S'assurer qu'un projet, même s'il est conforme aux Normes, n'est pas susceptible de porter atteinte à la vie, à la sécurité, au bien-être et au confort de l'être humain, de causer du dommage et de porter autrement préjudice à la qualité du sol, de l'eau, à la végétation, à la faune et aux biens"

Nous, les signataires, demandons de réinstaurer le moratoire - sans dérogation aucune - sur le développement de l'industrie porcine tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas démontré, hors de tout doute raisonnable, que cette industrie ne porte pas atteinte à la santé et à l'environnement.

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
Marie Wagner	44 Leblanc B.S.P.	[Signature]
Marie Wagner	44 Leblanc B.S.P.	[Signature]
MARIE WAGNER	44 Leblanc B.S.P.	[Signature]
P. 166 B. 116	15 C. J. J. J. J. J.	P. 166 B. 116
Commande Bouché	110 St. Joseph St. E. P. J. J. J.	Commande Bouché
Gertrand Simard	Barie St. Paul	Gertrand Simard
Hélène Bédard	59 chemin St. Laurent B.S.P.	Hélène Bédard
[Signature]	42 F. P. J. J. J.	[Signature]
Michel Tremblay	225 Pierre Barie St. Paul	Michel Tremblay
Stéphanie Tremblay	128 rue Principale St. Anne-des-Lacs	Stéphanie Tremblay
Françoise Simard	Barie St. Paul	Françoise Simard
Rosimonde Tremblay	301 St. Laurent St. Anne-des-Lacs	Rosimonde Tremblay
René Dufour	150 Ch. St. Laurent	René Dufour
Julie Marquis	Rg. St. Laurent B.S.P.	Julie Marquis
Catherine Blatte	15-1 Rte Bg St. J. J. J.	Catherine Blatte
Paul J. J. J. J.	26 St. J. J. J. J. J.	Paul J. J. J. J. J.
Rose Beliveau	47 Rg. St. Antoine N.D.D.M.	Rose Beliveau
Martine Bouchard	277 Rang St. Gabriel N.D.D.M.	Martine Bouchard
Johanne Gosselin	875. av. Moncton	Johanne Gosselin
M. J. J. J. J. J.	" " "	M. J. J. J. J. J.
SMONK TREMBLAY	3432 BERNARDIE LAK	[Signature]

